

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

21 juin 2022

Date d'affichage :

4 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **27 juin**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2022**

QUESTION N° 13

OBJET : Accord cadre à bons de commande pour l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, de la fibre optique, des mobiliers d'information et d'affichage et des abris bus : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 14 juin 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2022

Le marché actuel d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, de la fibre optique, des mobiliers d'information et d'affichage et des abris bus arrive à échéance au 31/12/2022.

Ce marché comporte une partie fixe correspondant à :

- La maintenance du parc (ensemble des prestations de maintenance garantissant le bon fonctionnement des installations y compris le petit matériel, les visites nocturnes à raison de 2 fois par an, le remplacement de sources d'éclairage public suite aux différentes visites, une tournée de maintenance annuelle ainsi que les réparations induites)
- La gestion des déclarations de travaux
- L'entretien préventif avec en particulier le remplacement systématique des sources lumineuses à l'échéance de leur durée de vie théorique
- Un rapport annuel d'exploitation
- La mise à jour de la base de données et de la cartographie

Et une partie variable correspondant aux interventions ponctuelles curatives (suite à dégradation ou accidentologie) et aux petits travaux d'amélioration du patrimoine (ajout d'un point lumineux, modification des réglages des feux tricolores...).

Il est proposé de lancer une nouvelle procédure en vue d'attribuer un nouvel accord-cadre d'une durée de 4 ans sous la forme d'un accord cadre à bons de commande avec un maximum de 900 000 € HT pour 4 ans.

COMMUNE DE RIOM

Compte tenu de la durée de la procédure, et afin d'optimiser les délais, il est proposé, conformément à l'article L 2122-21-1 du CGCT, de déléguer la signature de ce marché afin d'être opérationnel au 01/01/2023.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **déléguer au Maire la signature de l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien de l'éclairage public, de la fibre optique, des mobiliers d'information et d'affichage et des abris bus et de la signalisation lumineuse.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL